

APPENDICE 12

RESUME EXECUTIF: MARLIN NOIR (2022)



TABLEAU 1. Marlin noir: État du stock de marlin noir (*Istiompax indica*) dans l'océan Indien.

Zone ¹	Indicateurs		2022 Détermination de l'état du stock
Océan Indien	Captures 2021 (t) ²	14 115	
	Captures moyennes 2017-2021 (t)	16 864	
	PME (1 000 t) (IC 95%)	17,30 (11,00 - 35,02)	
	F _{PME} (IC 95 %)	0,20 (0,12 - 0,34)	
	B _{PME} (1 000 t) (IC 95%)	87,39 (53,82-167,70)	
	F _{actuelle} /F _{PME} (CI 95%)	0,53 (0,22 - 1,05)	
	B _{actuelle} /B _{PME} (CI 95%)	1,98 (1,42 - 2,57)	
	B _{actuelle} /B ₀ (CI 95%)	0,73 (0,53 - 0,95)	

¹ Les limites de l'évaluation de stock de l'océan Indien sont définies par la zone de compétence de la CTOI.

² Proportion des prises totalement ou partiellement estimées de 2020 par le Secrétariat de la CTOI : 42,5%

Code couleur	Stock surexploité (B _{année} /B _{PME} < 1)	Stock non surexploité (B _{année} /B _{PME} ≥ 1)
Stock faisant l'objet de surpêche (F _{année} /F _{PME} > 1)		
Stock ne faisant pas l'objet de surpêche (F _{année} /F _{PME} ≤ 1)		
Pas évalué/Incertain		

STOCK DE L'OCEAN INDIEN – AVIS DE GESTION

État du stock. Une évaluation du stock basée sur JABBA, un modèle de production bayésien état-espace (agrégé par âge) a été réalisée en 2021 pour le marlin noir. Les estimations ponctuelles relatives pour cette évaluation sont $F/F_{PME}=0,53$ (0,22-1,05) et $B/B_{PME}=1,98$ (1,42-2,57). Le diagramme de Kobe (**Fig. 3**) indiquait que le stock **ne fait pas l'objet de surpêche** et **n'est actuellement pas surexploité** (Tableau 1 ; **Fig. 3**), mais ces estimations de l'état du stock font l'objet d'un haut degré d'incertitude. Les fortes augmentations récentes des captures totales (par exemple de 13 000 t en 2012 à plus de 22 000 t en 2016), ainsi que des divergences entre les PUE et les données de captures entraînent de grandes incertitudes dans les résultats de l'évaluation. Des incertitudes similaires ont été observées dans l'évaluation du marlin noir de 2018, ce qui a eu pour conséquence que l'estimation ponctuelle de l'état du stock est passée de la zone rouge (2016) à la zone verte (2018) du graphe de Kobe sans que rien ne semble indiquer une tendance au rétablissement. **Depuis 2018, il n'y a pas eu d'amélioration notable des données disponibles pour le marlin noir et les résultats qui découlent de l'évaluation restent incertains**

et doivent être interprétés avec prudence. Par conséquent, rien ne justifie raisonnablement de changer l'état du stock « Pas évalué/Incertain ».

Perspectives. Bien que les fortes captures récentes semblent être principalement dues au développement des pêcheries côtières opérant dans l'habitat principal de cette espèce (essentiellement R.I. d'Iran, Inde et Sri Lanka), les indicateurs de PUE proviennent de flottilles industrielles opérant principalement au large des côtes des extrémités de l'aire de répartition de cette espèce. Les perspectives sont susceptibles de rester incertaines en l'absence d'indices de PUE des pêcheries de filet maillant et de palangre côtière pour étayer les modèles d'évaluation du stock. En outre, les captures restent considérablement supérieures aux limites stipulées dans la Rés. 18/05 et suscitent des préoccupations car elles continueront probablement à faire évoluer la population vers un état surexploité.

Avis de gestion. Les limites de captures fixées dans la Résolution 18/05 ont été dépassées pendant deux années consécutives depuis 2020. Par conséquent, il est recommandé que la Commission étudie la mise en œuvre et l'efficacité des mesures incluses dans cette Résolution et envisage l'adoption de mesures de conservation et de gestion supplémentaires. La Commission devrait prévoir des mécanismes garantissant que les limites de captures ne sont pas dépassées par toutes les pêcheries concernées.

Les points clés suivants devraient être notés :

- **Production maximale équilibrée (PME)** : l'estimation pour l'ensemble de l'océan Indien est de 17 300 t.
- **Points de référence provisoires** : Bien que la Commission ait adopté des points de référence pour l'espadon dans la [Résolution 15/10](#) *Sur des niveaux de référence-cibles et -limites et sur un cadre de décision*, de tels points de référence provisoires et règles d'exploitation n'ont pas été définis pour le marlin noir.
- **Principales pêcheries** (capture annuelle moyenne 2017-2021) : le marlin noir est capturé au filet maillant (59,7%), puis à la ligne (28,3%) et à la palangre (8%). Les captures restantes réalisées avec d'autres engins ont représenté 4% des captures totales ces dernières années (**Fig. 1**).
- **Principales flottilles (capture annuelle moyenne 2017-2021)** : la plupart des captures de marlin noir sont attribuées aux navires battant le pavillon de la R.I d'Iran (39,4%) puis de l'Inde (19,7%) et du Sri Lanka (16,6%). Les 24 autres flottilles capturant le marlin noir ont contribué à hauteur de 24% aux captures totales ces dernières années (**Fig. 2**).

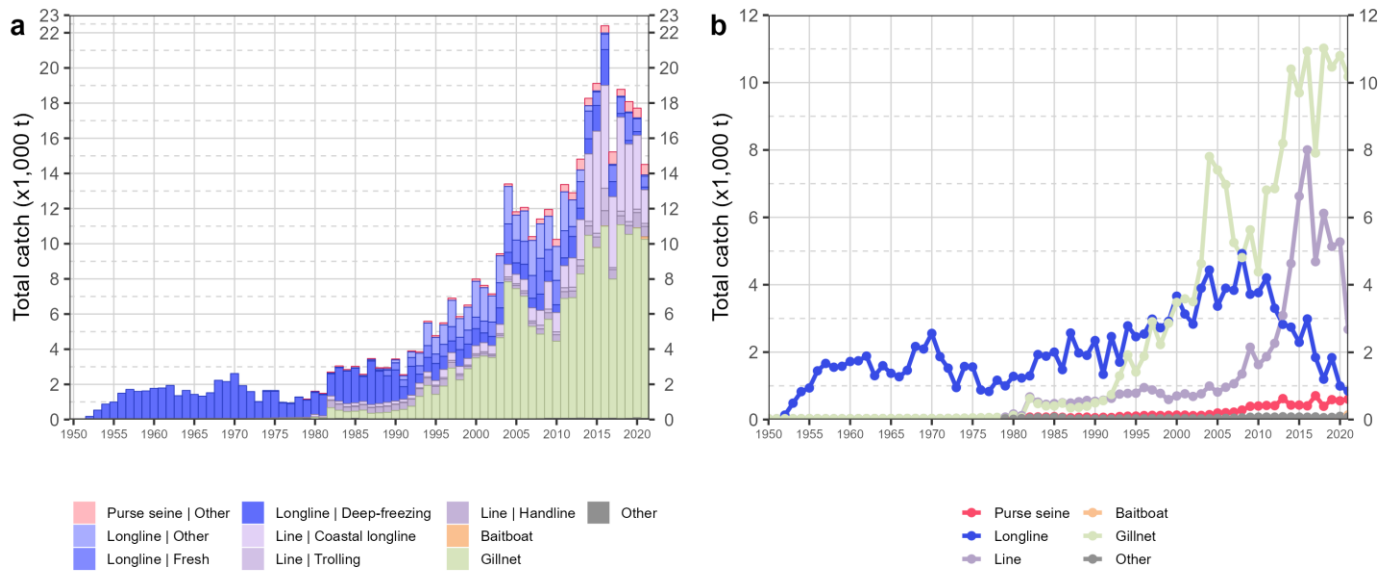


Fig. 1. Séries temporelles annuelles (a) des captures nominales cumulées (en tonnes, t) par pêcherie et (b) des captures nominales individuelles (en tonnes, t) par groupe de pêcheries, pour le marlin noir au cours de la période 1950-2021. Palangre | Autre: palangres ciblant les requins et l'espadon ; Autre: tous les autres engins de pêche.

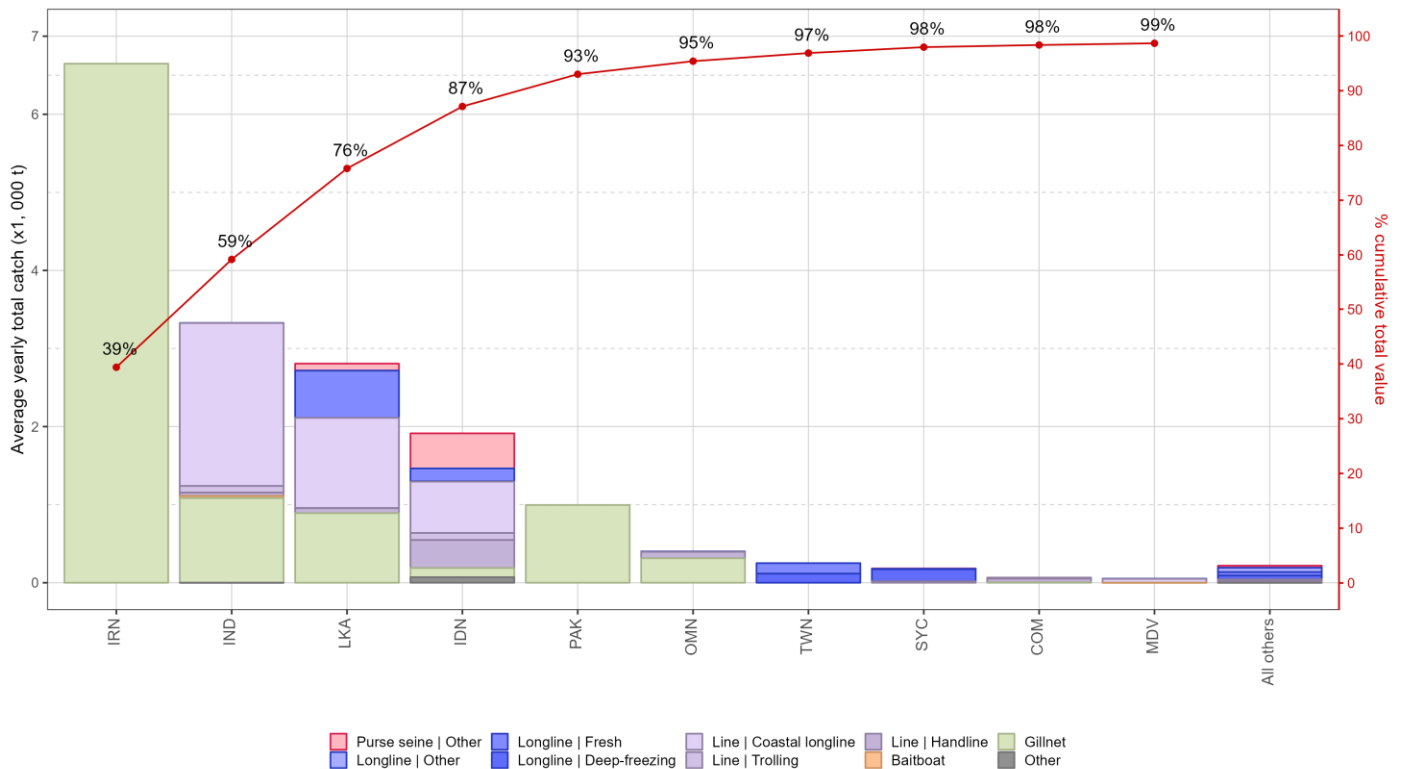


Fig. 2. Captures annuelles moyennes (en tonnes, t) de marlin noir, par flottille et pêcherie, entre 2017 et 2021, indiquant les captures cumulées par flottille. Palangre | Autre: palangres ciblant les requins et l'espadon ; Autre: tous les autres engins de pêche.

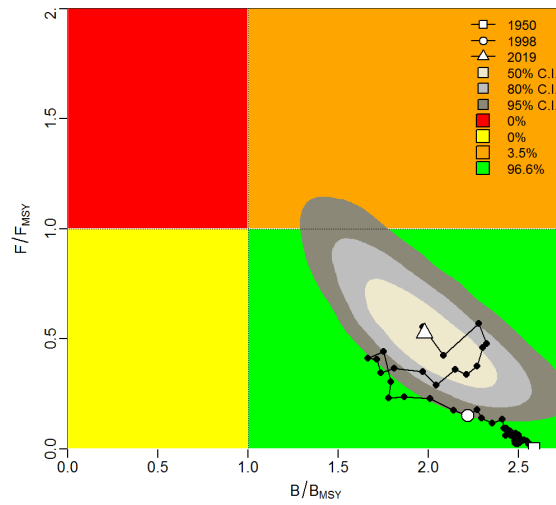


Fig. 2. Diagramme de Kobe de l'évaluation JABBA du marlin noir de l'océan Indien (les contours représentent les 50e, 80e et 95e centiles des estimations de 2019). La ligne noire indique la trajectoire des estimations ponctuelles des ratios de biomasse totale (B/B_{PME}) et de mortalité par pêche (F/F_{PME}) pour chaque année entre 1950 et 2019.